

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Déclaration de Maladie et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020566

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0232

Société : 31362

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMOUIH RAHAL Date de naissance : 01-01-1940

Adresse : HAY EL HANA RUE 25 n° 5 CASABLANCA

Tél. : 06 20 08 99 22 Total des frais engagés : 1868,12 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SRAIRI Abdeslam
- CARDIOLOGUE -
4, Rue Abdelkader Mouftar
Ex Clemenceau - Casablanca

21 JUIL 2020

Date de consultation :

SAMOUIH RAHAL Age : 80

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HYP, myalgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

23 JUIL 2020

MUPRAS
ACCUSÉ 10/07/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 JUL 2020	er	250		DR. SP. CHARLES CARDINAL MUGAMBELI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/07/12	1618.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdesselam SRAIRI

Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Ancien Professeur à la Faculté
de Médecine
Ancien Chef de Service
de Cardiologie de l'Hôpital Averroès

ECHO-HOLTER-ECG EFFORT

4, Rue Abdelkader Mouttaker
(ex. Clémenceau) Casablanca 20.080
Tél. : 05.22.27.38.59/05.22.22.01.12

الدكتور عبد السلام السرايري

أمراض القلب والشرايين
أستاذ مقرر بكلية الطب سابقا
رئيس قسم أمراض القلب
بمستشفى ابن رشد سابقا

4, رقة عبد القادر مفتخر
(كليمونسو سابقا) الدار البيضاء 20.080
05.22.27.38.59/05.22.22.01.12
الهاتف:

Dr. SRAIRI Abdesselam
- CARDIOLOGUE -
4, Rue Abdelkader Mouttar
(Ex. Clemenceau) Casablanca

21 JUIL 2020

Casablanca, le

SAMOVIT

97,90 x 4

Kerloré 20

84,80 x 5

Prugen 50

116,80 x 6

lipacry Hyd 100

79,90

Kalmefas

2 spray

21,80

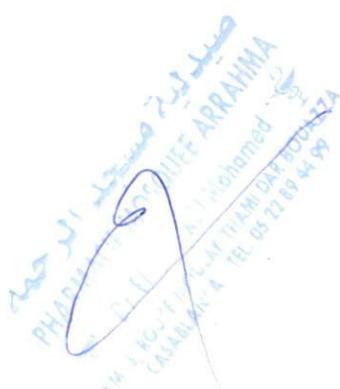
Asperge 286

1 spray

T: 1618, P

Continuer le traitement jusqu'au
Prochaine contrôle

4 Mg



Dr. SRAIRI Abdesselam
- CARDIOLOGUE -
4, Rue Abdelkader Mouttar
(Ex. Clemenceau) Casablanca

PPV: 84DH80
PER: 03/23
LOT: J782-2

PPV 84DH80
PER 03/23
LOT J682

PPV: 84DH80
PER: 03/23
LOT: J783

PPV 84DH80
PER 11/22
LOT 12587

PPV: 84DH80
PER: 03/23
LOT: J783

Ge Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Kerlone 20 mg cp pel b 28
P.P.V.: 97,90 DH
6 118001 081202

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Kerlone 20 mg cp pel b 28
P.P.V.: 97,90 DH
6 118001 081202

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Kerlone 20 mg cp pel b 28
P.P.V.: 97,90 DH
6 118001 081202

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Kerlone 20 mg cp pel b 28
P.P.V.: 97,90 DH
6 118001 081202

de
ne
risu
PER.: 06/2021
LOT: 19E002
AS PEGIC 250MG
SACHETS B20
P.P.V.: 21DH70
6 18000 061106

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

maphar
ZI Zenata Ain Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V.: 116,80 DH
6 118001 181636

21 JUIL 2020

ECG

Name: SAMOUEH, RAHASEX:

SN: 0015277

Case No.:

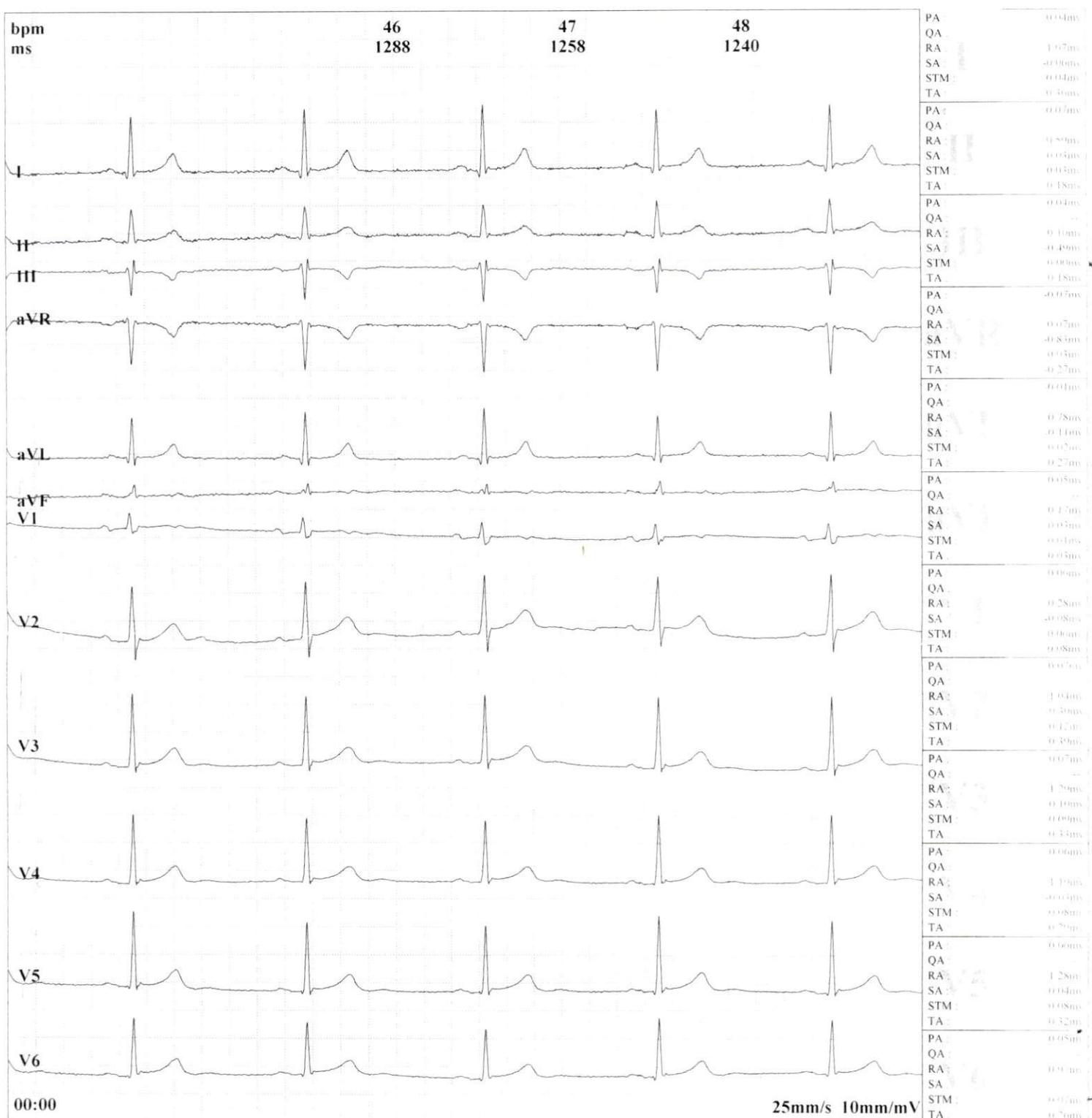
Age:

Bed No.:

Clinic No.:

Date: 07/21/2020

Section:



Prompt:

Total Beats 9 ,Normal Beats 8,SVE 1 ,VE 0 .

Frequency:	1000 Hz	PR Interval:	212 ms
Sample Time:	13 s	QT Interval:	458 ms
HR:	49 bpm	QTc Interval:	411 ms
P Interval:	78 ms	P Axis:	52.57@b
QRS Interval:	88 ms	QRS Axis:	13.74@b
T Interval:	226 ms	T Axis:	6.33@b

82K 1488 491

EGP

41
Dr. SRAIRI Abdeslam
- CARDIOLOGUE -
* Rue Abdellkader Mouttar
EX Clemenceau - Casablanca